



Municipalité de Sainte-Béatrix

861, rue de l'Église, Sainte-Béatrix (QC) J0K 1Y0
Téléphone : (450) 883-2245 Télécopieur : (450) 883-1772

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

A V I S P U B L I C

RÈGLEMENT 520-2011

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, CONFORMÉMENT AU CODE MUNICIPAL, QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le 12 mars 2012, le Conseil a adopté le Règlement numéro 520-2011, concernant l'utilisation de l'eau potable.

Le Règlement numéro 520-2011 entre en vigueur le 15 mars 2012, date de publication du présent avis.

Ce Règlement peut être consulté au bureau municipal aux heures normales d'ouverture.

DONNÉ À SAINTE-BÉATRIX CE QUINZIÈME JOUR DU MOIS DE MARS DEUX MILLE DOUZE (15.03.2012).

Patricia Labby
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(Règlement 520-2011)

Je, soussigné, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Béatrix et résidant à Sainte-Béatrix, certifie solennellement que j'ai publié l'avis ci-annexé en l'affichant en trois (3) copies aux endroits désignés par le Conseil le quinzième jour du mois de mars deux mille douze (15.03.2012)

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT À SAINTE-BÉATRIX, CE QUINZIÈME JOUR DU MOIS DE MARS DEUX MILLE DOUZE (15.03.2012).

Patricia Labby
Directrice générale et secrétaire-trésorière